



Dispositions relatives à l'utilisation de l'assistant financier de Contovista

L'assistant financier est intégré dans les services électroniques de la Banque Cantonale du Jura SA (ci-après BCJ) et vous assiste dans la gestion de vos finances. Les présentes **dispositions** règlent les relations juridiques entre la BCJ et vous-même en qualité d'utilisateur de l'assistant financier. **Les conditions d'utilisation du BCJ-Net, du BCJ Mobile banking et les conditions générales et règlements de la BCJ** sont au surplus applicables.

1. Activation de l'assistant financier

En activant l'assistant financier, vous déclarez accepter que la BCJ enregistre, traite et utilise notamment dans les buts ci-après vos données du trafic des paiements qui sont transmises lors de paiements par carte de débit (BCJ et maestro), de virements ou de retraits / de versements en espèces ainsi que, en cas d'accord séparé de votre part, les données de la carte de crédit et carte PrePaid obtenues par Viseca Card Services SA.

Les Buts :

Budget: L'assistant financier analyse les données et peut notamment présenter sous forme graphique vos revenus et vos dépenses, attribuer des opérations à des catégories ou à des destinataires déterminés et vous aider ainsi à respecter votre budget personnel et vos objectifs d'épargne. Les opérations peuvent par exemple être recherchées et mises en évidence selon le montant ou le nom du bénéficiaire. Le traitement des données peut engendrer des profils de personnalité et certaines données peuvent donner des indications sur votre comportement, par exemple vos dépenses, votre domicile, votre lieu de travail, vos loisirs, vos opinions politiques ou religieuses ou votre santé. L'assistant financier gratuit vous offre encore d'autres fonctions qui vous aident à analyser et à gérer vos finances personnelles.

Conseil et marketing: Les données analysées sont exploitées en vue de déterminer vos besoins, vœux et préférences en votre qualité de client de la banque en lien avec des produits et services des domaines typiques d'une banque universelle (comptes et trafic des paiements, crédits et placements). La BCJ peut ainsi mieux cibler dans les domaines cités les informations nécessaires ou utiles pour vous et les actions publicitaires et vous proposer des solutions sur mesure. Elle peut

également vous conseiller d'une façon encore plus ciblée et plus complète.

2. Intégration des cartes de crédit et carte PrePaid

Les cartes de crédit peuvent également être intégrées dans l'assistant financier. Moyennant un accord séparé de votre part, la BCJ traite, pour les buts susmentionnés, les données mises à disposition par Viseca Card Services SA (ci-après « l'émetteur ») de la même façon que les données que vous avez directement mises à sa disposition en votre qualité de client.

3. Coûts

L'utilisation de l'assistant financier est gratuite. La BCJ se réserve cependant le droit d'introduire des frais ultérieurement, après en avoir informé préalablement les clients et leur avoir accordé une possibilité de résiliation.

4. Protection des données

Les données sont exploitées de façon automatique avec le concours d'un fournisseur de prestations externe professionnel sélectionné avec soin et qui est soumis à l'obligation de garder le secret et qui est astreint au secret d'affaires.

Dans le cadre de l'assistant financier, aucune donnée qui permettrait de vous identifier de quelque manière que ce soit ne sera transmise à des tiers. La BCJ est maître des fichiers générés dans le cadre de l'assistant financier. Les obligations légales de conserver les données et de renseigner demeurent réservées.

5. Désactivation de l'assistant financier

L'assistant financier peut être désactivé en tout temps dans le BCJ-Net et/ou le BCJ Mobile banking ou par communication écrite à la Banque Cantonale du Jura SA, Rue de la Chaumont 10, 2900 Porrentruy. Dans un tel cas, les données ne seront plus analysées comme décrit sous chiffre 2 ci-dessus après la désactivation ou la réception de la communication de la désactivation.

L'intégration des données de la carte de crédit et/ou carte PrePaid est révoquée si vous résiliez, en qualité de titulaire principal de la carte, votre carte de crédit auprès de l'émetteur ou si, en qualité de titulaire de la carte, vous révoquez le transfert des données à la BCJ de l'émetteur de votre carte de

crédit et/ou carte PrePaid. Dans un tel cas, les données de votre carte de crédit ne seront plus transmises à la BCJ. L'assistant financier sera alors maintenu mais n'intégrera plus les données de la carte de crédit.

Malgré la désactivation de l'assistant financier dans le BCJ-Net ou le BCJ Mobile banking ou la résiliation de votre carte de crédit et/ou carte PrePaid ou de votre relation bancaire, toutes les données à votre sujet dont dispose déjà la BCJ (données de la BCJ elle-même ou de l'émetteur de votre carte de crédit) seront conservées au plus pour la durée légale des obligations de conserver les données et de renseigner.

6. Garantie et responsabilité

Les contenus mis à disposition par l'assistant financier ne servent qu'à votre information. Ils ne constituent pas un conseil ni une invitation à effectuer une opération ni une recommandation dans ce sens.

Les données de la carte de crédit libérées par vous sont mises à disposition par l'émetteur de votre carte de crédit. La BCJ ne donne aucune garantie et n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité de ces données.

Les calculs et l'attribution des données aux catégories se font automatiquement et peuvent présenter des erreurs. La BCJ ne répond pas de l'exactitude, de l'exhaustivité et de l'actualité des données affichées dans l'assistant financier.

7. Enregistrement d'images et de fichiers

L'assistant financier vous permet, dans certains cas, d'enregistrer des images et des fichiers. L'enregistrement de contenus illégaux n'est pas autorisé. La BCJ se réserve le droit d'effacer des images ou des données sans annonce préalable.

8. Modifications et Suppressions des conditions

La BCJ se réserve le droit de modifier en tout temps l'étendue des fonctions de l'assistant financier ou à le supprimer sans communication préalable.

Au surplus, les conditions générales régissant les relations de la banque et ses clients sont applicables.